

Fiche de données de sécurité

page: 1/10

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 13.03.2006

Produit: **MASAI 20 WP**

Version: 2.0

318 06 I

(30260629/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 13.03.2006

1. Identification de la substance/préparation et de la société

MASAI 20 WP

Utilisation: produit phytosanitaire, insecticide

Numéro d'enregistrement: 8435/B

Société:

BASF BELGIUM N.V./S.A.

Terhulpsessesteeuweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe

1170 BRUSSEL/BRUXELLES

Téléphone: 02/373.25.83

Renseignements en cas d'urgence:

Téléphone: +49-1802273 112

Téléfax numéro: +49-621-60-92664

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, acaricide, poudre dispersible dans l'eau (WP)

Composants dangereux

Tébufenpyrad

Teneur (W/W): 20 %

Numéro CAS: 119168-77-3

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 20/22, 43, 50/53

Préparation à base d'alkylsulfonate de sodium

Teneur (W/W): $\geq 2,7\%$ - $\leq 3,3\%$

Symbole(s) de danger: Xi

Phrase(s)-R: 36/37/38

Soprophor K202Teneur (W/W): $\geq 2,7\%$ - $\leq 3,3\%$

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 22, 41, 50

dioctylsulfosuccinate de sodium sur siliceTeneur (W/W): $\geq 1,7\%$ - $\leq 2,3\%$

Symbole(s) de danger: Xi

Phrase(s)-R: 36/38

éthoxylat d'oleylamineTeneur (W/W): $\geq 2,7\%$ - $\leq 3,3\%$

Numéro CAS: 26635-93-8

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 22, 38, 41, 50/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Nocif par inhalation et par ingestion.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, extincteur à poudre

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter la formation de poussières.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Éviter le dégagement de poussières. Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Eviter la formation de poussières. Eviter le dépôt de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des agents oxydants. Autres données sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas de formation de poussières. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|------------------------|--|
| Etat physique: | poudre |
| Couleur: | beige |
| Odeur: | odeur faible |
| Valeur du pH: | 9,3 (1 %(m), 21 °C) (sous forme de suspension) |
| Inflammabilité: | non auto-inflammable |
| Densité apparente: | 300 - 400 kg/m ³ (20 °C) |
| Solubilité dans l'eau: | dispersible |

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
agent d'oxydation

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat mâle/femelle (par voie orale): 1.458 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

CL50 rat mâle/femelle (par inhalation): 3,21 mg/l 4 h

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

DL50 rat mâle/femelle (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

Sensibilisation

cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Autres informations sur l'écotoxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50, 96 h, 0,019 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CL50, 48 h, 0,285 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50, 72 h, 0,256 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

Persistance et dégradabilité

Données relatives à : *Tébufenpyrad*

Données sur l'élimination:

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

| | | |
|------------|-------------------------|--|
| ADR | : Classe | 9 |
| | Groupe d'emballage | III |
| | Numéro ONU | 3077 |
| | Dénomination du produit | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: TEBUFENPYRADE 20%, ALCOOL ETHOXYLÉ) |

| | | |
|------------|-------------------------|--|
| RID | : Classe | 9 |
| | Groupe d'emballage | III |
| | Numéro ONU | 3077 |
| | Dénomination du produit | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: TEBUFENPYRADE 20%, ALCOOL ETHOXYLÉ) |

Transport fluvial intérieur

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 13.03.2006

Version: 2.0

Produit: **MASAI 20 WP**

318 06 I

(30260629/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 13.03.2006

| | | |
|-------------|-------------------------|--|
| ADNR | : Classe | 9 |
| | Groupe d'emballage | III |
| | Numéro ONU | 3077 |
| | Dénomination du produit | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: TEBUFENPYRADE 20%, ALCOOL ETHOXYLÉ) |

Transport maritime

| | | |
|--------------------|-------------------------------|--|
| IMDG/GGVSee | : Classe | 9 |
| | Groupe d'emballage | III |
| | Numéro ONU | 3077 |
| | Polluant marin | YES |
| | Dénomination technique exacte | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains TEBUFENPYRAD 20%, ALCOHOL ETHOXYLATE) |

Transport aérien

| | | |
|------------------|-------------------------------|--|
| OACI/IATA | : Classe | 9 |
| | Groupe d'emballage | III |
| | Numéro ONU | 3077 |
| | Dénomination technique exacte | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains TEBUFENPYRAD 20%, ALCOHOL ETHOXYLATE) |

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**Directives UE:

Symbole(s) de danger

| | |
|----|---------------------------------|
| Xn | Nocif. |
| N | Dangereux pour l'environnement. |

Phrase(s)-R

| | |
|--------|--|
| R20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Le(s) conseil(s) de prudence

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 13.03.2006

Version: 2.0

Produit: **MASAI 20 WP**

318 06 I

(30260629/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 13.03.2006

| | |
|--------|---|
| S2 | Conserver hors de portée des enfants. |
| S13 | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| S20/21 | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| S35 | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. |
| S46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| S57 | Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. |

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.:

Symbole(s) de danger

| | |
|----|---------------------------------|
| Xn | Nocif. |
| N | Dangereux pour l'environnement. |

Phrase(s)-R

| | |
|--------|--|
| R20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion. |
| R37 | Irritant pour les voies respiratoires. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Le(s) conseil(s) de prudence

| | |
|--------|--|
| S2 | Conserver hors de portée des enfants. |
| S13 | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| S20/21 | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| S22 | Ne pas respirer les poussières. |
| S24 | Éviter le contact avec la peau. |
| S26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| S35 | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. |
| S37 | Porter des gants appropriés. |
| S45 | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). |
| S61 | Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. |

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Tébufenpyrad, Soprophor K202, ETHOXYLAT D'OLEYLAMINE

Classification selon le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole (Belgique)

Classe de toxicité B les pesticides à usage agricole non repris dans la classe A et rentrant dans l'une des catégories de danger 'nocif', 'irritant', 'sensibilisant'. Ils ne peuvent être vendus que par des vendeurs agréés.

Autres prescriptions

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases -R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

| | |
|----------|--|
| Xn | Nocif. |
| N | Dangereux pour l'environnement. |
| Xi | Irritant. |
| 20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion. |
| 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| 50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| 38 | Irritant pour la peau. |

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.